à bonnes fortunes, *Minuit*, le *Conciliateur*, les *Deux précepteurs*, lui ont fourni l'occasion de ses plus beaux triomphes. N'oublions pas la Toinette, du *Malade imaginaire*, rôle dans lequel elle excellait, en dépit du reproche qu'on lui a fait quelquefois d'y apporter trop de prétention à la malice; mais ce défaut était moins une imperfection qu'un abus de cet esprit étincelant dont Mlle Devienne avait un si grand fonds, et qui pourtant lui fit un moment défaut; voici dans quelle occasion. Les comédiens du Théâtre-Français étaient en représentation à Fontainebleau, où la cour était installée pour la saison des chasses. Mlle Devienne, comme bien d'autres curieux, se trouvait un jour dans la forêt suivant de loin les chasseurs. Tout à coup, au détour d'une avenue, l'actrice se trouve à quatre pas du cheval de Napoléon. Etourdie de la rencontre, qu'elle ne croyait pas si prochaine, elle ne put que dire à l'empereur, qui la reconnaissait : « Ah ! sire, vous voilà ! Bonjour ! » Napoléon tourna bride et piqua des deux en riant de tout son cœur (11 septembre 1808). L'aventure fit grand bruit au palais.

En 1793, Mlle Devienne avait été arrêtée avec la plupart de ses camarades. A sa sortie de prison, elle reparut à côté de Molé sur le Théâtre-National, dirigé par la Montansier; à la fin de 1794, elle fit partie, avec Fleury, Dazincourt, les demoiselles Contant et autres, de la section de la Comédie-Française qui joua à la salle Feydeau jusqu'en 1798, époque à laquelle cette section et celle qui occupait le théâtre Louvois se réunirent à la troupe du grand Théâtre-Français, rue de Richelieu. Ce fut là que Mlle Devienne prit sa retraite en 1813, refusant le bénéfice d'une représentation d'adieu qui lui était dû. Elle avait épousé M. Gévaudan, l'un des administrateurs des Messageries royales, élu plus tard membre de la Chambre des députés, et qui mourut le 17 mai 1826. Elle avait eu de lui un fils qu'elle perdit à l'âge de seize ans, en 1816. Eloignée du monde, elle vécut au milieu de quelques amis, se montrant toujours digne du rang que son mariage lui avait donné dans le monde, où on l'avait accueillie avec sympathie et respect.

DEVIENNE (Adrien-Marie), magistrat français, né à Lyon en 1802. Il débuta dans la magistrature à Lyon, en 1825, comme juge auditeur, puis devint successivement, en 1827, substitut à Trévoux, en 1828 substitut à Montbrison, en 1829 conseiller auditeur à Lyon, en 1830 conseiller titulaire, et en 1837 président du tribunal de cette ville. Envoyé en 1844 à la Chambre des députés par un des colléges du département du Rhône, il siégea au centre ministériel et fit partie de la Chambre jusqu'en 1848. Après la révolution du 24 février, M. Devienne refusa de servir la République et donna sa démission de président du tribunal de Lyon. Mais, en 1850, il fut nommé procureur général à Bordeaux; en 1852, il alla, sur sa demande, occuper le même siége à Lyon, où il devint président de la commission municipale, et en 1858 il fut appelé à celui de premier président de la cour impériale de Paris, en remplacement de M. Delangle. Deux ans après, M. Devienne était nommé grand officier de la Légion d'honneur et élevé, en 1865, à la dignité de sénateur. Il est membre du conseil général du Rhône. Après la mort de M. Troplong, M. Devienne a été appelé à lui succéder comme premier président de la cour de cassation, par décret du 8 mars 1869. Ce magistrat, qui est arrivé au poste le plus élevé de la magistrature française, n'a composé aucun ouvrage. Comme homme politique, il a toujours été essentiellement conservateur et a rarement abordé la tribune, tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, où il se borne à présider les commissions.

DÉVIER v. n. ou intr. (dé-vi-é — lat. *deviare;* du préf. *de*, et de *via*, voie. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous déviions, que vous déviiez*). Se détourner, être détourné de sa route, de sa direction : DÉVIER *de son chemin. Colonne vertébrale qui* DÉVIE. (Acad.)

— Fig. S'écarter : DÉVIER *des sentiers de la vertu, des principes de la justice. Un animal quelconque ne peut pas plus* DÉVIER *de sa nature que l'arbre ne peut changer de fruits.* (Alibert.) *Tous les partis ont plus ou moins essayé de faire* DÉVIER *la Révolution de sa route.* (Peyrat.) *Un regard, une rencontre, un mot font* DÉVIER *une existence.* (Th. Gaut.) *André Chénier, en un temps de violence, de lâcheté et de frénésie, fut du petit nombre des hommes qui ne* DÉVIÈRENT *jamais.* (Ste-Beuve.) *L'homme véritablement libre est celui dont la conscience ne trouverait pas un acheteur assez riche pour la faire* DÉVIER. (Maquel.)

— **v. a.** ou tr. Faire sortir de sa direction : *Les fausses indications nous* DÉVIÈRENT *de notre route. Une attitude vicieuse peut, à la longue,* DÉVIER *la colonne vertébrale.* (E. Littré.)

Se dévier v. pr. Etre dévié, perdre sa direction : *Sa taille commence à* SE DÉVIER. *Le rayon violet est de tous le plus faible, le plus réfrangible, ou qui cède le plus aisément aux puissances réfringentes et* SE DÉVIE *avec le plus de facilité.* (Richerand.)

DÉVIGOGNÉ, ÉE (dé-vi-go-gné; *gn* mll.) part. passé du v. Dévigogner. Mar. Gauchi, déformé : *Bois* DÉVIGOGNÉ.

DÉVIGOGNER v. a. ou tr. (dé-vi-go-gné; *gn* mll.). Mar. Gauchir, déformer : *La chaleur du vaisseau qui brûlait à côté de nous était si intense qu'elle* DÉVIGOGNA *nos bordages.*

Se dévigogner v. pr. Etre, devenir dévigogné : *Les bois employés trop verts* SE DÉVIGOGNENT *infailliblement.*

DEVILLE (Antoine) ou **DE VILLE** (le chevalier), ingénieur français, né à Toulon en 1596, mort en 1656 ou en 1657. Il se livra de bonne heure à l'étude des mathématiques et à celle des fortifications. C'est lui qui avait coutume de dire : « Quand on fortifie une place, il faut fermer les yeux et ouvrir la bourse. » Il prit du service auprès du duc de Savoie, qui le nomma chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare. Revenu dans sa patrie, il assista à la reprise de Corbie (1636). Il attaqua les villes de l'Artois sous les yeux de Louis XIII et de Richelieu, et fut chargé de fortifier celles de ces villes qui furent cédées à la France. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, notamment son traité intitulé : les *Fortifications d'Antoine Deville* (Paris, 1629, in-fol.), dont il dessina et grava lui-même les cinquante-trois planches. On le regarde à tort comme l'inventeur de la machine de Marly. Deville passe pour le premier auteur qui ait écrit sur la construction et les effets des mines.

DEVILLE (André-Nicolas), ingénieur français, né en 1662, mort à Lyon en 1741. On lui doit l'ouverture du chemin de Tarare, le rétablissement du pont de La Guillotière, etc. — Son fils, DEVILLE (Nicolas-François), né en 1712, mort en 1770, lui succéda dans la place d'ingénieur en chef du Lyonnais et dirigea plusieurs travaux importants. Il était de l'Académie de Lyon et de l'Académie royale des beaux-arts. Il est auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Histoire des plantes de l'Europe* (Lyon, 1737, 2 vol. in-12).

DEVILLE (Pierre-François-Albéric), littérateur français, né à Angers en 1773, mort en 1832. Il fit ses études de médecine à Sens, puis devint, en 1798, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de l'Yonne. Lors de l'organisation de l'Université, Deville perdit sa chaire. Il se retira alors à Angers, et de là se rendit à Paris (1810), où, pendant les Cent-Jours, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur. Après la seconde Restauration, il se livra à la pratique de la médecine, surtout à celle des accouchements. On a de lui un assez grand nombre d'écrits littéraires et scientifiques, des mémoires, des dissertations, etc. Nous citerons entre autres : *Mémoire sur les insectes qui dévorent la vigne* (1802, in-8°); *Révolutioniana* ou *Anecdotes, épigrammes et saillies relatives à la Révolution* (1803, in-18), sous le pseudonyme de Philana; la *Mnémonique en voyage*, comédie-vaudeville (1808); *Arnoldiana* ou *Sophie Arnould et ses contemporaines* (1813); les *Métamorphoses de l'Amour* (1818), recueil de poésies; *Délassements poétiques* (1824); la *Guirlande des dames, recueil périodique de poésies composées par des femmes* (1816-1827, 13 vol. in-12), etc.

DEVILLE (Jean-Achille), antiquaire, né à Paris en 1789. Fils d'un ancien fermier général, receveur lui-même des contributions directes à Rouen vers la fin de la Restauration, M. Deville, qui s'était occupé surtout de travaux littéraires et archéologiques, abandonna ses fonctions administratives pour devenir directeur du musée des antiques de cette ville. Il est membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et fait partie de plusieurs sociétés savantes. Outre un assez grand nombre de *Mémoires*, de *Dissertations*, etc., on a de lui : une traduction des *Bucoliques* (1813), en vers; *Essai historique et descriptif de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville* (Rouen, 1827); *Histoire du château Gaillard* (1829); *Tombeaux de la cathédrale de Rouen* (1838); *Histoire du château d'Arques* (1839); *Revue des architectes de la cathédrale de Rouen* (1848, in-8°), etc.

DEVILLE (Henri SAINTE-CLAIRE), célèbre chimiste français. V. SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

DEVILLE (Charles SAINTE-CLAIRE), géologue français. V. SAINTE-CLAIRE DEVILLE.

DÉVILLE-LÈS-ROUEN, bourg et commune de France (Seine-Inférieure), cant. de Maromme, arrond. et à 5 kilom. O. de Rouen, dans une riche vallée où le Cailly fait mouvoir de nombreuses usines; 4,583 hab. Filature et tissage de coton; impressions sur indiennes; teintureries; papeteries.

DEVILLENEUVE (Jean-Esprit-Marie-Pierre-Lemoine), jurisconsulte français, né vers 1795. Il se fit inscrire au barreau de Paris en 1815. En 1831, il se chargea, de concert avec M. Carette, de continuer le *Recueil des lois et arrêts*, fondé par Sirey en 1800; puis devint, en 1835, directeur adjoint du *Recueil des arrêts* de la cour de cassation. M. Devilleneuve a publié sur des matières de législation divers écrits, entre autres un *Dictionnaire du contentieux commercial* (1839, grand in-8°), en collaboration avec M. Massé.

DEVILLERS (Charles), physicien français, né en 1724, mort en 1809. Il fit pendant plusieurs années des cours de physique à Lyon et y forma un très-beau cabinet d'instruments propres à cette science. On a de lui : *Journees physiques* (1761, 2 vol. in-8°), ouvrage dans le genre de la *Pluralité des mondes*, de Fontenelle; le *Colosse aux pieds d'argile* (1784, in-8°), écrit contre le magnétisme animal, et *Caroli Linnæi entomologia, etc.* (Lyon, 1789, 4 vol. in-8°), édition de l'*Entomologie* de Linné, qu'il a beaucoup augmentée.

DEVILLY (Louis-Jean-Baptiste), littérateur et archéologue français, né à Metz en 1792, mort en 1825. Il était fils d'un riche libraire de cette ville. Il fit de brillantes études à Paris, puis revint dans sa ville natale, fut un des fondateurs de l'Académie de Metz (1819), dont il devint secrétaire, se ruina par son inconduite et finit par se brûler la cervelle. Devilly fut rédacteur du *Journal de la Moselle* de 1819 à 1825; il composa pluiseurs pièces de vers, se montra écrivain gracieux et érudit, et publia divers *Mémoires*, l'un entre autres *Sur les antiquités médiomatriciennes* (Metz, 1813, in-8°).

DEVIL'S BASIN (*Bassin du Diable*), baie située sur la côte E. de la Terre de feu dans le détroit de Noël, par 55° 16′ de lat. S. et 67° 39′ de long. O. Le capitaine Cook lui donna ce nom, en 1774, à cause de l'aspect lugubre qu'elle présente, car elle est entourée de rochers élevés et escarpés qui empêchent les rayons du soleil d'y pénétrer.

DEVIL'S-BIT MOUNTAINS (*Montagnes du mors du Diable*), chaîne de montagnes de l'Irlande, dans le comté de Tipperary et sur les limites du King's County (comté du Roi). Leur altitude ne dépasse pas 900 mètres. Elles s'étendent du S.-O. au N.-E., sur une longueur d'environ 38 kilom., et séparent le bassin de la Suir de celui du Shannon.

DEVIL'S PEAK (*Pic du Diable*), montagne de l'Afrique méridionale, colonie du Cap, située par 33° 57′ 12″ de lat. S. et 16° 10′ 45″ de long. E. Altitude, 1,010 mètres.

DEVIL'S-PUNCH BOWL (*Bol de punch du Diable*), petit lac d'Irlande, dans le comté de Kerry. Il est situé près du sommet du mont Mangerton, à une hauteur d'environ 900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa longueur est de 800 mètres sur 500 de largeur, et sa profondeur, au centre, atteint 45 mètres.

DEVIN, DEVINERESSE s. (de-vain, de-vi-ne-rè-se — du lat. *divinus*, divin). Personne qui découvre les choses cachées et prédit l'avenir : *Consulter les* DEVINS. *Passer pour* DEVINERESSE. (Acad.) *Les* DEVINS *et* DEVINERESSES *disent des sottises.* (Le Sage.) *Jeanne Darc fut qualifiée de superstitieuse* DEVINERESSE *du diable.* (Volt.) *Les* DEVINS *et les* DEVINERESSES *sont presque toujours des mendiants ou des mendiantes, des êtres en apparence grossiers.* (Balz.) *Ne croyez pas aux sorciers et aux* DEVINS, *car ce sont des fripons.* (Cormen.) *Gonthramm-Bose, qui passait sa vie à faire des dupes, était dupe lui-même de la friponnerie des sorciers et des* DEVINERESSES. (A. Thierry.) *Les* DEVINS *sont toujours complaisants aux désirs de ceux qui les consultent.* (Lamart.)

Naguère des esprits hantaient chaque village;
Tout hameau consultait son sorcier, son *devin*.
DELILLE.

Quoique ignorante à vingt et deux carats
Et logée en un galetas,
Une *devineresse* avait empli sa bourse.
LA FONTAINE.

Je suis *devin*, mes chers amis,
L'avenir qui nous est promis
Se dévoile à mon œil subtil.
Ainsi soit-il.
BÉRANGER.

— Fam. *Je ne suis pas devin*, Je ne puis savoir ce qu'on ne m'a pas dit, comprendre ce qui est inintelligible : *Expliquez-vous mieux;* JE NE SUIS PAS DEVIN. ‖ *Il ne faut pas aller au devin pour en être instruit*, C'est ce que tout le monde sait.

— Adjectiv. :

Sur l'yeuse au vieux tronc à gauche croassant
Trois fois l'oiseau *devin* me parut menaçant.
DOMERGUE.

— Erpét. *Serpent devin*, ou substantiv. *Devin*, Nom vulgaire du boa constrictor.

— Entom. Nom de plusieurs espèces d'insectes orthoptères.

— **Syn. Devin, prophète.** Le *devin* découvre ou annonce ce qui est caché, soit dans l'avenir, soit dans le passé ou dans le présent. Le *prophète* annonce seulement l'avenir. Outre cela, le caractère du *prophète* est sacré, il tient de la divinité sa puissance de connaître l'avenir; le *devin* ne doit cette puissance qu'à un art magique, ou même quelquefois à sa perspicacité; ce n'est qu'en parlant des païens qu'on peut attacher un caractère religieux à la personne des *devins*.

— **Encycl.** Si l'on visite les peuples divers qui habitent notre globe, depuis ceux qui sont répandus sur les sables brûlants de l'équateur, jusqu'à ceux qui errent épars dans les déserts glacés du pôle, partout on rencontre des *devins* remplissant le même office et arrivant au même résultat, celui de perpétuer l'ignorance et la plus grossière superstition. Les courageux explorateurs du pôle nord en ont trouvé parmi les Esquimaux, qui ne connaissent pas d'autres prêtres ni d'autres médecins; Bennyoski, l'évadé de Sibérie, rapporte que, dans les steppes glacés de la Russie, il eut très-souvent affaire à des *devins*. Enorme est la quantité de ceux qu'on rencontre en Afrique; les rois en ont à leur cour pour conjurer les mauvais esprits et prédire l'avenir; c'est à eux que les indigènes vont demander la pluie après une sécheresse trop prolongée. Livingstone raconte une scène curieuse dont il fut témoin et qui rappelait la lutte de Moïse avec les magiciens de Pharaon, ou celle de saint Pierre avec Simon le Magicien. Les habitants des bords du Zambèze vinrent une fois s'adresser en même temps, pour avoir de la pluie, et à leur *devin* et à un prêtre catholique fixé dans cet endroit : le sorcier africain se livra à ses opérations magiques, le missionnaire débita force prières. Le jour suivant, il plut en abondance, et les deux conjurateurs de s'attribuer respectivement le succès, l'un de ses sortiléges, l'autre de ses prières. Mais que fût-il arrivé si la pluie avait continué à faire la sourde oreille? Le *devin* et le missionnaire n'eussent pas manqué de se renvoyer la balle : la religion eût fait tort à la magie et la magie à la religion.

La divination se pratique de trois manières bien distinctes; par le moyen d'enchantements, d'opérations compliquées : c'est la magie et la sorcellerie; par l'inspiration soudaine et céleste que le *devin* sent en lui : c'est la prophétie, la prédiction; enfin par l'observation des phénomènes ordinaires de la nature, qui est la divination proprement dite, celle des augures, des aruspices, des oracles. Aux mots MAGICIEN, SORCIER, PROPHÈTE, PRÉDICTION, nous parlerons des *devins* des deux premières catégories; dans cet article nous nous étendrons surtout sur ceux du dernier genre. Outre les grands prophètes, qui passaient pour être inspirés par l'esprit de Jéhovah même, et malgré les sévères interdictions des prescriptions mosaïques, qui punissaient de mort un *devin* (*Lévitique*, 19, 26; *Deutéronome*, 18, 10), les Israélites, qui étaient, en général, fort superstitieux, avaient des augures et des fatuaires. Primitivement ce furent des étrangers qui eurent le monopole d'exploiter la crédulité du peuple, mais plus tard des hommes et des femmes d'origine juive leur firent une active concurrence dans cette spéculation lucrative.

Il y avait plusieurs moyens employés pour connaître le sort. Nous trouvons mentionnés dans la Bible les genres suivants de divination : l'onéiromancie, ou l'explication des songes; l'ophiomancie, basée sur l'observation des mouvements des serpents (*Lévitique*, 19, 26; *Deutéronome*, 18, 10; II *Rois*, 17); les augures, tirés du vol des oiseaux; la rabdomancie, qui consistait à jeter en l'air de petites baguettes et à tirer des inductions de leur position relative (cette pratique se retrouve chez les Germains, ainsi que nous l'apprend Tacite); l'inspection des entrailles des animaux offerts en sacrifice; l'examen des différents phénomènes météorologiques, tels que la direction du vent et des nuages, les orages, les comètes, les éclipses; l'astrologie, etc... En outre, la nécromancie proprement dite jouait chez les Israélites un rôle considérable. L'inspiration divine, la *mantikê epipnoia* des Grecs, était également très-fréquente. Comme chez les Grecs et chez les Romains, elle se manifestait par des gesticulations, des contorsions qui rappellent un peu nos convulsionnaires. Cette faculté d'inspiration était souvent le privilége des esclaves mâles ou femelles, qui ordinairement, dans ce cas, acquéraient une valeur considérable. Consultez à ce sujet la dissertation très-intéressante de Walch, intitulée : *De servis veterum fatidicis*. Les *devins* de toute classe et de toute catégorie se faisaient chèrement payer leurs consultations, et le proverbe de Sophocle sur les *devins* grecs, τὸ μαντικὸν πᾶν φιλάργυρον γένος (la race insatiable des *devins*), peut parfaitement être appliqué aux *devins* juifs.

C'est surtout chez les Grecs, les Etrusques et les Romains que les *devins* abondaient, puisqu'ils faisaient partie du culte national. La croyance de ces peuples était que les dieux manifestent leurs intentions par des signes plus ou moins évidents; chez eux tout était présage, la foudre qui gronde, l'oiseau qui vole, et les mille autres phénomènes naturels qui se produisent à chaque instant. On se souvient que dans Homère chacun de ces événements est commenté et expliqué par les *devins* qui accompagnaient l'armée. Toutefois les présages se divisaient en deux catégories et donnaient lieu à deux sortes de divination : la divination naturelle et la divination artificielle. Cicéron nomme divination artificielle celle qui se tirait des entrailles des victimes, de l'interprétation des prodiges, des augures, des sorts; la divination naturelle comprenait l'interprétation des songes et les vaticinations. Aussi y avait-il une école de *devins*, comme chez les Juifs il y avait une école de prophètes, où cet art difficile était étudié; les *devins* formaient un corps sacerdotal d'une grande importance et qui exerçait beaucoup d'influence sur les affaires de l'Etat.

La divination formait aussi un des principaux fondements de la religion grecque. Par le progrès naturel de la superstition, les oracles, les *devins* avaient acquis un crédit beaucoup plus grand que celui qu'ils avaient dans la première antiquité. On ne pouvait plus commencer une entreprise considérable sans avoir consulté l'oracle, ni livrer bataille sans la permission des *devins*. Aussi le père de Cyrus lui conseillait-il, suivant Xénophon, de se faire instruire dans l'art des augures pour ne pas faire dépendre ses opérations de la bonne ou de la mauvaise volonté d'un prophète soudoyé. Si Thémistocle, se préparant à la lutte héroïque de Salamine, avait été le maître de l'explication des présages, il n'eût pas consenti à laisser immoler trois jeunes princes captifs, dont le *devin* exigea le sang pour se rendre les dieux favorables.

Les philosophes firent tous leurs efforts afin de ruiner l'autorité funeste des *devins* et de rassurer les esprits par l'explication naturelle des phénomènes de la nature. Parmi les premiers, il faut citer Anaxagore, le précepteur de Périclès, dont il éleva l'esprit au-dessus des craintes superstitieuses du vulgaire. Mais il s'écoula bien des siècles avant que la philosophie parvînt à ébranler la confiance absolue que la foule mettait dans les prédictions des *devins;* les princes n'étaient-ils pas les premiers à leur donner toute leur confiance et à les combler de présents? On sait qu'Alexandre témoigna toujours la plus vive affection à son *devin* Aristandre. Celui-ci, d'ailleurs, lui rendait plus de services qu'aucun de ses généraux. C'est lui qui remplissait d'espoir l'armée et lui rendait le courage. Au plus fort de la bataille d'Arbelles, on vit tout à coup Aristandre, habillé de blanc, une branche de laurier à la main, dire aux soldats qu'il voyait un aigle placé sur la tête d'Alexandre. Le soldat avait beau ne rien voir, il n'avait pas le temps d'éclaircir le fait; de plus, il craignait de passer pour moins perspicace que ses compagnons. Il croyait donc le *devin* sur parole et sentait redoubler d'autant sa confiance et sa valeur. D'ailleurs, Alexandre lui-même venait au secours de ses *devins* et faisait tout pour accréditer leur infaillibilité. De peur que l'événement ne justifiât pas la promesse d'Aristandre, qui avait annoncé qu'avant la fin du mois on prendrait la ville de Tyr, il ordonna que le jour présent, qui était le dernier jour du mois, ne fût compté à l'avenir que le 28; ainsi la prophétie fut justifiée. Si Aristandre n'eût été qu'utile, il n'eût pas joui d'une si grande faveur : il savait aussi se rendre agréable, et l'art de la flatterie lui était plus profitable que son habileté à lire dans les astres. C'est ainsi, du reste, qu'avait commencé sa fortune. Le roi Philippe, ayant consulté tous ses *devins* sur la signification d'un songe, dans lequel il lui avait semblé qu'il appliquait sur le ventre de la reine un cachet représentant un lion, tous conseillèrent au monarque de faire observer de plus près la conduite de sa femme; Aristandre soutint, au contraire, que ce songe était de bon augure : la reine était enceinte d'un fils qui aurait le courage d'un lion. Cette explication flattait à la fois le père et l'époux. Aristandre fit preuve de cette même habileté avec Alexandre. Voyant ce prince s'affliger de la mort de Clitus, qu'il avait tué dans un moment d'ivresse, il lui rappela un songe qui se rapportait à la mort de ce favori, et lui représenta que ce malheureux était fatalement prédestiné à ce sort. Alexandre trouva l'explication ingénieuse et se consola.

Parmi les *devins* dont l'antiquité a proclamé la science et l'habileté, il faut citer Calchas, Mopsus, Tirésias, Ephibolus, Branchis, qui fonda l'oracle des Branchides; Amphiaraüs, Hellénus, fils de Priam, et Hélophile, qui prédit l'enlèvement de la belle Hélène. Calchas et Mopsus sont les plus célèbres; le premier était grand prêtre et *devin* de l'armée grecque rassemblée autour de Troie; ce fut lui qui prédit que le siége de Troie durerait dix ans et que la présence d'Achille était une des conditions de la prise de la ville. Mopsus, qui était son rival, donna un jour une preuve étonnante de son habileté. Les anciens mythographes racontent que ces deux *devins*, accompagnés d'une foule nombreuse, s'étaient arrêtés sous un figuier touffu; Mopsus dit à son confrère : « L'esprit divin qui vous éclaire pourrait-il vous révéler soudainement le nombre des fruits que porte cet arbre? — 6,727 figues, répondit aussitôt Calchas. — Vous ne vous êtes trompé que d'une, car le chiffre est de 6,728. Mais la connaissance des nombres n'est qu'une bagatelle pour des hommes tels que nous; il s'agit maintenant de déterminer combien il se trouve de figues vertes, combien de mûres et combien de gâtées. » A cette question imprévue, Calchas hésita un instant; mais, sans lui donner le temps de la réflexion, Mopsus ajouta : « J'affirme, en ma qualité de petit-fils d'Apollon, que cet arbre porte 2,627 figues vertes, 3,736 figues mûres et 365 figues gâtées. » Les assistants, s'étant mis à cueillir les fruits, puis les ayant triés et comptés, restèrent muets d'admiration en voyant l'exactitude des chiffres avancés par Mopsus, et certes, on avouera qu'il y avait de quoi.

Les femmes n'étaient pas exclues de l'art divinatoire, et le nom d'un assez grand nombre d'entre elles nous a été transmis par l'histoire. Parmi les principales on compte : Chariclo, mère de Tirésias, et Mantho, sa fille; Cassandre, fille de Priam; Daphné, la victime des poursuites d'Apollon; Carmenta, à qui l'on éleva un temple à Rome en souvenir de sa science prophétique; Débora, la pythonisse d'Endor; Marthe la prophétesse, qui vint de Syrie à Rome pour prédire la mort de Marius et les maux qui allaient accabler la république; les sibylles, etc.

Les *devins* furent introduits à Rome par les Etrusques, qui inculquèrent aux Romains une foi aveugle pour ces sortes d'oracles. On se souvient que, pendant la première guerre punique, le consul P. Claudius, voyant que les poulets sacrés qu'on avait tirés de leur cage ne mangeaient pas, les fit jeter à la mer, disant : « Qu'ils boivent donc, puisqu'ils ne veulent pas manger! » Pour cet acte, regardé comme une souveraine impiété, il fut traduit devant le peuple qui le condamna. Son collègue Junius, qui avait mis à la voile malgré les aruspices, se donna la mort pour éviter de passer en jugement. La croyance officielle aux *devins* et leur influence sur les affaires publiques diminuèrent avec le progrès des lumières; Cicéron, qui disait que deux augures ne pouvaient pas se regarder sans rire, écrivit un traité *De la divination*, qui ruina pour jamais leur crédit. Toutefois, l'esprit superstitieux et la foi aux présages ne disparurent pas pour cela. César, toutes les fois qu'il montait en char, répétait trois fois certaines paroles magiques qui avaient la vertu d'empêcher tout accident. Auguste ne sortait jamais le lendemain des *nundines* et ne commençait pas une affaire le jour des nones. A la porte de beaucoup de riches Romains se tenait un esclave uniquement chargé d'avertir tous ceux qui se présentaient d'entrer du pied droit, car rien n'était plus funeste qu'une entrée faite du pied gauche. Une société où les superstitions abondaient en si grand nombre avait besoin de *devins*, pour expliquer ces présages dont elle ignorait et redoutait la maligne influence; aussi, à mesure que les *devins* officiels, dont la science ne s'appliquait qu'aux affaires publiques, diminuaient d'importance, les *devins* particuliers, ceux qui expliquaient les mille événements de la vie journalière, étaient plus recherchés. On en comptait diverses variétés; il y avait les *astrologues*, les *mathématiciens*, les *chaldéens*, les *mages*, les *sortilegi*, les *harioli*, les *conjectores*. Plusieurs fois on les bannit de Rome, mais inutilement. Comment la foule s'en serait-elle passée, lorsque les plus grands personnages y recouraient? Tibère lui-même avait en eux une foi très-grande. Pendant qu'il était exilé à Rhodes, il en faisait souvent venir pour les consulter; il les conduisait au sommet d'une tour élevée au milieu des rochers, et quand il les soupçonnait d'ignorance ou de hâblerie, il les faisait précipiter. Trashyllus ayant été amené un jour au fils de Livie et lui ayant prédit l'empire, Tibère lui demanda s'il pouvait prévoir le destin qui l'attendait lui-même. Trashyllus, pressentant la terrible vérité, parut réfléchir un instant, puis annonça en pâlissant qu'un grand danger le menaçait. Tibère, enchanté de sa perspicacité, l'embrassa, le garda à son service et crut toujours aveuglément à ses prédictions.

Tibère ne fut pas le seul à qui des *devins* promirent l'empire; cette prédiction caressa bon nombre de prétendants : l'histoire nous parle bien de ceux pour lesquels elle se réalisa, mais elle ne nous cite pas ceux, plus nombreux encore, pour qui elle fut un mensonge. La plupart des *devins* ne couraient pas grand risque à faire une prédiction semblable; ils pouvaient dire, comme celui qui avait promis au prince Dara qu'il triompherait de son ennemi et régnerait à sa place : « Ou les choses arriveront comme je l'ai dit, et alors je n'ai rien à craindre, ou il sera vaincu et tué, et alors je suis également tranquille. »

Le christianisme condamna les *devins*, les oracles, non absolument, mais relativement; il ne les accusa ni de fausseté ni d'absurdité, il reconnut que souvent ils avaient rencontré juste, mais il leur reprocha d'avoir les démons pour inspirateurs, et c'est comme tels qu'il les proscrivit et les condamna. Dès lors qu'il admettait les miracles et les manifestations surnaturelles de Dieu, il ne pouvait parler autrement, sous peine de manquer de logique. Là fut sa faute; cet héritage des croyances païennes qu'il garda engendra des superstitions non moins nombreuses, non moins condamnables que celles qui avaient régné dans l'antiquité. On s'adressa au démon au lieu de s'adresser à Apollon; on alla consulter les sorciers, les magiciens, qui remplaçaient les *devins* de l'ancienne Rome et remplissaient le même office. C'est la croyance au diable et à son action immédiate sur l'homme qui a engendré ces sorcières et ces possédées, et surtout ces procès et ces supplices dont le récit effraye encore notre imagination. Les esprits les plus éclairés partageaient ces superstitions; on sait la fortune des astrologues à cette époque : tous les princes les consultaient, et Richelieu, dans ses Mémoires, avoue qu'il croyait aux présages. La croyance aux *devins* subsiste toujours, non-seulement dans le peuple, mais encore dans les classes éclairées de la société; on sait quel fut, sous l'Empire, le succès de Mlle Lenormand, que Napoléon alla lui-même consulter. Les tireuses de cartes et les somnambules ont toujours une nombreuse clientèle, et dans les salons on fait tourner les tables et l'on interroge les esprits. Tous ceux qui croient encore au don de seconde vue devraient se rappeler l'anecdote suivante. Un plat d'argent ayant été dérobé dans la maison d'un grand seigneur, celui qui avait la charge de la vaisselle s'en alla avec un de ses compagnons trouver une vieille, qui avait la réputation d'être bonne devineresse. Croyant déjà avoir découvert le voleur et recouvré le plat, ils arrivèrent de bon matin à la maison de la vieille, qui, remarquant en ouvrant sa porte qu'on l'avait salie de boue et d'ordure, s'écria tout en colère : « Si je connaissais le gredin qui a mis ceci à ma porte pendant la nuit, je lui jetterais tout au nez. » Celui qui venait la consulter, regardant son compagnon, lui dit : « Pourquoi allons-nous perdre de l'argent? Cette vieille pourra-t-elle nous dire qui nous a volés, puisqu'elle ignore les choses qui la touchent. »

Devin du village (LE), opéra en un acte, paroles et musique de Jean-Jacques Rousseau, représenté à Fontainebleau, devant le roi, le 18 octobre 1752, puis à l'Académie royale de musique, le 1er mars 1753. Cette bluette lyrique serait oubliée depuis longtemps, si l'auteur n'avait eu que ce titre au souvenir de la postérité. Elle obtint cependant un immense succès et fut un des grands événements de la vie de Rousseau; voici ce qu'il en dit lui-même dans ses *Confessions :* « La pièce fut très-mal jouée quant aux acteurs; mais bien chantée et bien exécutée quant à la musique. Dès la première scène, qui, véritablement, est d'une naïveté touchante, j'entendis s'élever dans les loges un murmure de surprise et d'applaudissements jusqu'alors inouï dans ce genre de pièces. La fermentation croissante alla bientôt au point d'être sensible dans toute l'assemblée, et, pour parler à la Montesquieu, d'augmenter son effet par son effet même. A la scène des deux petites bonnes gens, cet effet fut à son comble. On ne claque point devant le roi; cela fit qu'on entendit tout : la pièce et l'auteur y gagnèrent. J'entendis autour de moi un chuchotement de femmes, qui me semblaient belles comme des anges et qui s'entre-disaient à demi-voix : « Cela est charmant ! Cela est » ravissant ! Il n'y a pas un son là qui ne parle au cœur. » Le plaisir de donner de l'émotion à tant de jeunes personnes m'émut moi-même jusqu'aux larmes, et je ne pus les contenir au premier duo, en remarquant que je n'étais pas seul à pleurer. Le lendemain, Jélyotte m'écrivit un billet où il me détailla le succès de ma pièce et l'engouement où le roi lui-même en était. « Toute la journée, me mar- » quait-il, Sa Majesté ne cesse de chanter » avec la voix la plus fausse de son royaume :

» J'ai perdu mon serviteur,
» J'ai perdu tout mon bonheur. »

Le *Devin du village* n'eut pas moins de succès à Paris. J.-J. Rousseau avait fait l'abandon de ses droits d'auteur. Le roi lui donna cent louis, Mme de Pompadour cinquante, après une représentation qui eut lieu à Versailles et où elle remplit le rôle de Colin; il reçut encore cinquante louis de l'Opéra et cinq cents francs de son éditeur.

Le *Devin du village* a été repris, en 1865, sur la scène du Vaudeville.

« Le *Devin du village*, dit M. Vapereau (*Année littéraire*, 1865), n'est qu'une bergerie musicale, une idylle de Florian mise en chansons, une opérette de salon, une bluette, si on le compare aux moindres œuvres lyriques de nos théâtres modernes. Mais si l'on songe au nom qui l'a signé, au moment où elle s'est produite, cette bluette devient digne de toute notre curiosité. Ces ariettes de Colin et de Colette ont été écrites par une main qui devait remuer profondément les sociétés. J.-J. Rousseau, qui portait déjà dans son cerveau tout un monde nouveau, essaya de préluder à la révolution philosophique, sociale, religieuse, par une révolution bien innocente, une révolution musicale. Le *Devin du village*, entre les psalmodies monotones de Rameau et les mélodies animées de Grétry, a sa place dans l'histoire de la musique française; ce fut une transition, un progrès. Aujourd'hui, avec nos complications mélodiques et harmoniques, avec nos grands et savants effets, notre orchestration bruyante, nous sommes tentés de trouver bien simples et bien fades ces airs et ces accompagnements qui sortent à peine des trois notes de l'accord parfait; et pourtant cette musique, à son heure et à son jour, était une protestation contre la tradition : elle pouvait s'appeler, elle aussi, la musique de l'avenir. A part toute question d'histoire et d'érudition musicale, c'était une heureuse idée de nous rendre ces vieux airs, qui valurent au pauvre Jean-Jacques un triomphe sans mélange. »

C'est ici le cas de rappeler le procès posthume que M. Castil-Blaze a fait à Rousseau au sujet du *Devin du village;* suivant ce fantaisiste critique, Rousseau n'aurait été dans tout cela qu'un simple parolier. « Le *Devin du village*, dit-il, est de J.-J. Rousseau, puisqu'il en a fabriqué le livret : voilà tout ce qui lui appartient; le lot est assez mince. La musique de cette opérette est de Granet, compositeur lyonnais. Voici comment le philosophe austère, qui nous a légué le *Contrat social*, le candide jouvenceau qui s'accuse d'avoir volé un ruban, est parvenu à s'approprier l'œuvre musicale de Granet. Rousseau, passant à Lyon, connut Granet, lui promit un livret d'opéra, tint sa parole en lui faisant l'envoi du petit drame ayant pour titre le *Devin du village*. Granet se met à l'œuvre, compose sa musique et bientôt un facteur de la poste remet chez M. Rousseau, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Plâtrière, un paquet ficelé, cacheté. En ouvrant le colis, M. Rousseau trouve une épître annonçant l'envoi de la partition du *Devin*, épître dans laquelle Granet exprimait le désir d'être un digne collaborateur de son parolier, ajoutant qu'il a redoublé d'efforts pour exprimer convenablement les sentiments naïfs et tendres de Colette et de Colin. Il existe à Paris autant de Rousseau que l'on y compte de Lefèvre, de Martin, de Robert. L'envoi de Granet tomba dans les mains d'un littérateur journaliste appelé Rousseau, qui logeait à côté du philosophe de Genève dans la rue Plâtrière, à laquelle, plus tard, on a donné le nom de J.-J. Rousseau à cause de cette hospitalité. L'homonyme de Rousseau vit bien en ouvrant le paquet, en lisant la lettre incluse, que cet envoi ne le concernait en aucune manière. Cet autre Rousseau, bien que journaliste, était musicien. Il se plut à lire la partition du *Devin du village;* il y revint plus d'une fois, l'ouvrage lui plaisait. Il le fit connaître à M. de Bellissent, un des conservateurs de la bibliothèque royale, amateur de musique et capable de l'apprécier. Après cet examen, le paquet trouva son véritable destinataire, Rousseau, le poëte, auteur du livret mis en musique par Granet. La marquise de Pompadour jouait, chantait l'opéra dans ses appartements de Versailles. Plusieurs opérettes, écrites exprès pour son théâtre, formaient déjà le petit répertoire de ce spectacle, où n'étaient admis que les favoris de la *favorite*, lorsque M. de La Vaupalière, fermier général, acheta de Rousseau la partition du *Devin du village*. Ce financier la paya six mille livres; c'était un peu cher, il est vrai, mais l'ouvrage convenait admirablement au théâtre Pompadour : la directrice devait être charmante dans le rôle de Colin. M. de La Vaupalière s'empressa de se rendre agréable à la *prima donna*. Six mille livres, quelle misère pour un fermier général ! Le *Devin du village* réussit à merveille, et M. de La Vaupalière eut l'idée de porter à l'Académie royale de musique la partition dont il avait acquis la propriété. Les premières démarches faites, et dès qu'il y eut espoir de succès, Rousseau voulut rentrer dans ses droits et tirer d'un sac deux moutures. La Vaupalière ne disputa point, et permit que le directeur de l'Opéra comptât 4,000 francs au philosophe de Genève. Vous remarquerez sans doute que Jean-Jacques ne parle pas de cette première vente dans ses *Confessions*, et qu'il n'avoue que la moitié du prix de la seconde. Il n'y avait point alors de journal assez audacieux pour oser divulguer ce qui se passait dans le palais de Versailles. Un succès admirable obtenu sur le théâtre Pompadour était un événement tout à fait ignoré du public. Voilà donc le *Devin du village* amené sur le tapis vert des examinateurs jurés de l'Académie royale de musique. Composer une œuvre de ce genre est un travail pénible et long; ce n'est rien en comparaison du labeur sans fin auquel il faut se dévouer pour faire admettre la pièce et la partition. Tandis que le *Devin du village* comptait des pauses dans les cartons de l'Académie royale de musique, Granet mourut. Son collaborateur Rousseau n'ayant à redouter aucune indiscrétion du pauvre trépassé, se dit l'auteur des paroles et de la musique du *Devin*. Il poursuivit ses démarches avec plus d'activité, d'ardeur, et finit par surmonter les obstacles sans nombre que l'on oppose toujours aux auteurs débutants. Le *Devin du village* est mis à l'étude, en répétition. C'est alors qu'un auteur doit faire preuve d'habileté, d'intelligence, de soudaineté dans la pensée, de prestesse dans le travail, en exécutant sur-le-champ les additions, les coupures, les transpositions, les soudures qu'exigent le jeu de scène, la marche de l'action, les observations justes ou les fantaisies des chanteurs. Un opéra se refait en partie aux répétitions. L'homme qui se donne pour l'auteur d'une musique et qui n'a pas le talent nécessaire pour avoir composé cette musique, pour la comprendre, la posséder à fond, la manier au point de renverser et reconstruire à l'instant, est signalé, démasqué, sifflé, baffoué dès la première séance par le timbalier, si les chefs de pupitre n'ont déjà crié : au voleur ! C'est ce que les symphonistes de l'Opéra ne manquèrent pas de faire. Les sarcasmes, les quolibets, les accusations de plagiat s'élevaient de toutes parts contre Rousseau, bien avant que l'on eût représenté le *Devin du village*. L'attaque fut encore plus rude et plus sérieuse après le succès. Lisez le *Mercure*, la *Gazette de France* et beaucoup de pamphlets publiés à cette époque, vous y trouverez cette accusation reproduite sous toutes les formes. L'un dit que la partition du *Devin* a été composée par un abbé qui gardait l'anonyme à cause de son état. L'autre prétend qu'une femme en est l'auteur. Un troisième, c'est Voltaire, affirme qu'on l'a trouvée dans les papiers de Gaulthier, musicien de Marseille. Rameau disait hautement que le littérateur genevois était de tout point incapable d'avoir composé la musique du *Devin*. Rousseau, blessé au vif, cherchait à se défendre, et s'enferrait de plus en plus en attribuant à l'envie tous les reproches qu'on lui faisait. Dans ses *Confessions*, dans le premier dialogue, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, il emploie le plus naïvement possible sa dialectique pour prouver qu'il est réellement l'auteur de la musique faite par Granet. Le retentissement de ces débats, l'agitation qu'ils portèrent dans le monde musical, éveillèrent les souvenirs du conservateur de la bibliothèque royale. M. de Bellisent conta l'aventure de la partition remise par erreur de nom à Rousseau le journaliste; celui-ci se rappela parfaitement le sujet, la disposition, les mélodies mêmes de l'opéra venu de Lyon par le

courrier. Il nomma Granet, et l'opposition triompha. Pierre Montan-Berton, directeur et plus tard chef d'orchestre de l'Opéra, et Rey, qui lui succéda quelques années après dans ces dernières fonctions, recueillirent ce témoignage précieux et foudroyant. De Vismes, qui fut ensuite directeur de l'Académie royale de musique, le consigna dans ses Mémoires, et Lefèvre, bibliothécaire et chef de la copie du même établissement, en prit bonne note. Traqué de toutes parts, Rousseau ne perdit pas courage, il crut pouvoir échapper encore à ceux qu'il appelait ses ennemis. Il lui fallait un argument victorieux, un coup d'éclat pour rétablir sa gloire musicale démolie et vilipendée. « Vous niez que je sois l'auteur de la partition du *Devin*, dit-il; je vais la refaire sous vos yeux; je vais composer d'autres airs sur les mêmes paroles. On sera bien forcé de convenir que cette musique m'appartient. » En effet, une partition nouvelle du *Devin du village* fut écrite en entier par le philosophe de Genève. Il vint la déposer au greffe de l'Académie royale et sollicita vivement la mise en scène du second chef-d'œuvre, qui devait le remettre en possession du premier. L'Académie fut sourde à la prière et mit à néant la requête. Le succès de la première partition ne protégea point la seconde : on s'obstinait à ne pas la produire sur le théâtre, et Rousseau voyait encore dans cette lenteur un déni de justice que ses envieux lui suscitaient. Le public prit part au litige, et le directeur de l'Opéra, voulant se justifier à son tour, livra malicieusement à ses abonnés les scènes principales de l'œuvre nouvelle, chantées et jouées entre deux pièces, exécutées avec costumes et décors. On les siffla de telle manière que Rousseau dut renoncer à ce moyen de se réhabiliter. » Castil-Blaze ajoute, avec cette persistance d'un homme heureux de convaincre les plus incrédules : « Les preuves que j'administre peuvent être contestées. Mes témoins sont morts, et de Vismes n'a point fait imprimer ses Mémoires. J'en conviens; mais Pierre Montan-Berton a légué ses notions à son fils Henri Berton (l'auteur de *Montano et Stéphanie*, alors vivant), l'un de nos plus illustres maîtres. Lefèvre, ancien bibliothécaire de l'Opéra, n'a pas négligé d'instruire son fils, lequel m'a livré les mêmes traditions qu'il avait transmises à son gendre, M. Leborne, en lui cédant l'emploi de bibliothécaire du même théâtre. Rey a fait cette confidence à tous les symphonistes de l'Académie royale et de la chapelle de Napoléon, qu'il a dirigés pendant trente-six ans. De Vismes n'a point publié ses Mémoires, mais ils ont été communiqués. On sait ce qu'ils affirment au sujet du *Devin du village*. Voyez aussi le *Dictionnaire des musiciens*, de Choron et Fayolle, à l'article GAULTHIER. Après la mort de J.-J. Rousseau, sa veuve obtint que le *Devin du village* nº 2 fût mis en scène. On l'exécuta sur le théâtre de l'Opéra, le 22 avril 1779. Les fragments choisis avaient été sifflés, l'ouvrage entier tomba plus lourdement encore. Le spectacle, commencé à cinq heures, finissait alors à huit heures et demie. La grande allée du jardin du Palais-Royal était le lieu que la mode et la belle société choisissaient pour se promener au sortir de l'Opéra, c'est là que l'on achevait la soirée. Après cette nouvelle exhibition du *Devin du village* nº 2, M. Berton, membre de l'Institut, notre contemporain, qui m'a conté l'aventure pour la seconde fois, en son logis, rue Richer, nº 40, le 10 janvier 1842, devant témoins, M. Berton rencontra à cette promenade Rousseau, le journaliste, et M. de Bellissent, qui donnèrent à son père tous les détails relatifs à l'opéra de Granet, détails que je viens de reproduire ici. M. Berton avait alors douze ans, et ces faits le frappèrent au point qu'ils se gravèrent dans sa jeune mémoire. » Tout cela, au premier abord, semble assez concluant, et l'on serait tenté de crier au plagiat. Mais, après réflexions faites, on s'aperçoit que l'échafaudage élevé à si grands frais par M. Castil-Blaze ne repose que sur des accusations de pamphlets, des on-dit, des cancans de théâtre, et qu'au fond il n'y a pas l'ombre d'un témoignage décisif.

Le *Devin du village* est une œuvre médiocre; elle renferme, il est vrai, quelques chansonnettes qui ne sont pas dénuées de sentiment et de naturel; mais les connaisseurs attachent plus de prix au recueil musical intitulé : *Consolations des misères de ma vie*, qui comprend près de cent romances et petits airs que Jean-Jacques composa ou arrangea sous l'impression des divers sentiments dont il était affecté. Disons toutefois que l'ariette : *J'ai perdu tout mon bonheur*, est presque devenue populaire. Il est possible que Rousseau n'ait pas eu l'habileté de dissimuler quelques réminiscences; mais il est certain que son *Devin du village* a emprunté son succès beaucoup plus à la renommée de l'auteur qu'au mérite intrinsèque de la musique. Le sujet du poëme est une bergerie fade, sans caractères tracés et sans émotions dramatiques. Quant aux mélodies, elles ont un cachet de simplicité ou plutôt de gaucherie qui dénote une complète inexpérience dans l'art d'écrire la musique. Autant la mélodie est mal prosodiée, mal accentuée, autant l'harmonie est pauvre, boiteuse et incorrecte. Les musiciens protestèrent un peu violemment contre le succès fait au *Devin du village*. Ils allèrent jusqu'à pendre l'auteur en effigie dans la cour de l'Opéra. Rousseau dit à ce sujet : « Je ne suis pas surpris qu'on me pende, après m'avoir mis si longtemps à la question. » L'ami ingrat de Mme d'Epinay vivait au milieu de gens de finance qui eux-mêmes avaient leurs grandes et leurs petites entrées à l'Opéra. Le directeur de l'Académie de musique Francœur, le chanteur Jélyotte étaient les commensaux de la marquise d'Epinay, de Mme d'Houdetot, de la famille de La Live de Bellegarde. Ces circonstances expliquent pourquoi le *Devin du village* put être monté à l'Opéra et soutenu d'abord par une coterie assez influente pour lui faire un succès. Plus tard, cet ouvrage se maintint au répertoire par cette force de l'habitude et cette routine dont on voit de fréquents exemples au théâtre. Enfin la réputation littéraire et philosophique de l'auteur contribua à éterniser cette œuvre chétive, jusqu'à ce qu'un beau soir un plaisant jetât une perruque sur la scène au milieu d'une représentation du *Devin du village*. Aussi, nous semble-t-il au moins singulier que l'architecte du nouvel Opéra ait placé le buste de J.-J. Rousseau au milieu des grands musiciens. L'auteur du *Devin du village* fait une bien triste figure entre Lulli et Rameau.

Devineresse (LA) ou **Madame Jobin**, comédie en cinq actes et en prose, de Thomas Corneille et de Visé, représentée sur le théâtre de la rue Guénégaud, le 19 novembre 1679.

Les pièces qui ont rapport à quelques aventures du temps sont toujours celles qui ont le plus de succès. La *Devineresse* eut une vogue étonnante à cause de l'événement qui l'inspira. On parlait encore des empoisonnements de la marquise de Brinvilliers et de la *poudre de succession*, c'est-à-dire de l'*art* d'empoisonner pour avoir des héritages. On savait que la fameuse Voisin n'était autre que *Madame Jobin*, et l'attrait de l'à-propos, si puissant à Paris, fit le succès de la *Devineresse*. Toutefois, il est juste de reconnaître que les auteurs avaient mérité les applaudissements, en apportant à leur travail plus d'art et plus de soin qu'on est convenu d'en exiger de ces ouvrages écrits pour un jour. C'est ce que fait remarquer très-finement l'avis au lecteur, qui est, dit-on, de Visé : « Comme c'est chez une devineresse que tout se passe, et que la plupart de ceux qui vont consulter ces sortes de gens ne se connaissent point les uns les autres ou cherchent à se cacher, il semblait presque impossible de donner à cette pièce un nœud et un dénoûment. On n'a pas laissé d'en venir à bout. Une femme entêtée des devineresses, un amant intéressé à l'en détromper, et une rivale qui veut empêcher qu'ils ne se marient, font un sujet qui se noue dès le premier acte et qui n'est dénoué dans le dernier que par le faux diable découvert. » Ce faux diable est un M. Gosselin, qui s'écrie plaisamment : « Eh ! monsieur, je ne suis qu'un pauvre procureur fiscal ! que gagneriez-vous à me tuer ? — Le diable un procureur fiscal ! » reprend le marquis. Ce trait est d'un bon comique.

« Il y a bien loin sans doute, dit Ch. Nodier, de la *Devineresse* aux *Nuées*, et bien plus loin d'une pauvre créature qui spécule par besoin sur l'ignorance et la présomption, à l'immortel précepteur de la raison humaine; mais il est trop probable que la comédie de Corneille et de Visé ne fut pas moins funeste à la Voisin que celle d'Aristophane à Socrate. Elle nourrit, elle entretint, elle excita peut-être les fureurs de la populace; et, contre l'intention de ses auteurs, elle finit par servir de brandon à un bûcher. Dieu nous garde d'approuver ce genre de comédie, qui soumet l'honneur et la vie des hommes à un art fait pour les instruire et pour les corriger, et non pour les tuer ou pour les flétrir ! Cette licence cruelle serait tout au plus tolérable chez un peuple qui n'aurait pas d'autres institutions, et quand on la trouve à côté de la chambre ardente, elle fait frémir. Hâtons-nous de dissiper ce que cette idée laisserait planer de triste sur la mémoire de l'honnête Thomas Corneille et de son collaborateur. Ils ne partageaient pas les superstitions d'une foule stupide, et c'était aux dépens de ces absurdes folies qu'ils croyaient s'égayer, quand une justice, hélas ! bien plus sévère, vint enlever les victimes de leurs plaisanteries à l'innocente juridiction du théâtre. Celle-là fut aveugle et sanglante. Mais Molière n'aurait-il pas désavoué, en 1793, les conséquences du *Tartufe*, quand on donnait le nom de tartufe à un prêtre qui savait mourir ?... Thomas Corneille lui-même eût attiré rarement, dans ses comédies en vers, à cette clarté d'idées et d'expressions qui est, suivant Horace, le secret de bien écrire... Contre l'usage, la nécessité de produire vite lui a porté bonheur. »

La *Devineresse* obtint quarante-sept représentations à l'origine, chiffre énorme pour l'époque. Cette comédie, qui a fait tant de bruit, aujourd'hui perdue dans quelques recueils, est très-difficile à rencontrer. L'édition originale de 1679 est fort rare, et la charmante édition elzévirienne de 1680, en 190 pages, est hors de prix. C'est un autre genre de succès, que ne prévoyaient pas les auteurs de cette comédie.

DEVINABLE adj. (de-vi-na-ble — rad. *deviner*). Qu'on peut deviner, qui est facile à deviner : *Le mot de votre énigme n'était pas* DEVINABLE.

DEVINAILLE s. f. (de-vi-na-lle; *ll* mll. — rad. *deviner*). Fam. Art ou profession du devin.

Pour t'assurer si c'est ou laine, ou soie, ou lin,
Il faut en *devinaille* être maître Gonin.
RÉGNIER.

‖ Vieux mot. *Devinaille* est encore usité dans quelques provinces : il ne signifie plus Art de la divination, mais Action de deviner, avec un sens légèrement péjoratif; il est alors à peu près synonyme de DEVINETTE. Ce mot désigne aussi l'objet même que l'on propose à deviner.

DEVINCK (François-Jules), industriel et député français, né à Paris en 1804. Il se livra d'abord et exclusivement à l'industrie. Le rang qu'il ne tarda pas à y occuper attira sur lui l'attention des électeurs consulaires, et, lorsque la Révolution de 1848 éclata, M. Devinck était président du tribunal de commerce de la Seine. A cette époque seulement commence sa vie politique. M. Devinck, qui avait montré une certaine énergie lors des journées de Juin, se présenta à la députation en 1851. Candidat du parti de l'Assemblée contre la politique du prince-président, il fut élu. Mais, le coup d'Etat perpétré, le député de Paris se rangea du côté du président, et l'année suivante, en 1852, ce fut comme candidat du gouvernement que M. Devinck obtint de nouveau les suffrages de la 2e circonscription. En 1857, il fut du petit nombre des candidats officiels qui, dans la capitale, l'emportèrent encore sur ceux de l'opposition. Puis, en 1863, les électeurs, qui semblaient vouloir renaître à la vie libre, se lassèrent d'une représentation qui ne leur offrait aucune garantie d'indépendance. M. Devinck échoua avec toute la liste du gouvernement et eut pour successeur à la Chambre M. Thiers, malgré les efforts tout particuliers de l'administration. Pendant les deux législatures dont il a fait partie, M. Devinck a été l'un des députés les plus laborieux. Il a été plusieurs fois élu rapporteur du budget.

Nommé membre, par le pouvoir, du conseil municipal de la ville de Paris, M. Devinck y est aussi presque toujours rapporteur de la commission du budget.

DEVIN-DUVIVIER (M.), compositeur de musique, né à Liverpool en 1827, de parents français. A peine âgé de douze ans, il suivit sa famille à Berlin, où il demeura jusqu'en 1847. Il reçut en cette ville des leçons de composition du célèbre professeur Dehn, élève lui-même de Gottfried Weber et de l'abbé Vogler, travailla le piano avec Moschelès, et le chant avec Manuel Garcia. Il vint alors à Paris et entra au Conservatoire dans la classe d'Halévy, où il termina ses études. « Lorsque je le rencontrai pour la première fois, dit M. Reyer (feuilleton du *Journal des Débats*, du 27 janvier 1867), il y a de cela dix ou onze ans, chez Théophile Gautier, c'était un élégant jeune homme, très-brun, dont les grands yeux bleus avaient une étrange expression de douceur et de hardiesse; il s'exprimait avec un léger accent britannique, et venait demander à l'auteur d'*Albertus* la permission de lui faire entendre des mélodies que quelques-unes de ses poésies lui avaient inspirées. Je fus très-impressionné, je m'en souviens, par le caractère de ces compositions, qui non-seulement me semblèrent écrites par une main habile, mais dans lesquelles je remarquai aussi des qualités tout à fait personnelles, une inspiration souvent originale et un très-grand sentiment poétique. Quelques journaux signalèrent avec éloge ces feuillets détachés de l'album d'un musicien inconnu, puis je n'entendis plus parler de M. Devin-Duvivier. Mais on doit toujours supposer qu'un artiste bien doué pense à son art et travaille, alors même qu'il ne fait pas parler de lui. Les réclames inutiles ne sont pas du goût de tout le monde, et la renommée ne vient pas toujours prendre par la main ceux qui n'ont aucun titre sérieux à la conquérir. »

Il n'y a d'avenir possible en France pour les compositeurs sérieux qu'au point de vue de la musique dramatique. Comme tant d'autres, M. Devin-Duvivier rêvait donc les succès de théâtre. Après bien des tentatives, infructueuses sans doute, le jeune artiste finit par faire recevoir au Théâtre-Lyrique un opéra en trois actes, intitulé : *Deborah*, qui fut représenté le 14 janvier 1867; les auteurs du livret de cet ouvrage, MM. Ad. Favre et Edouard Plouvier, en avaient puisé le sujet dans les *Chroniques de la Canongate*, de Walter Scott. Mais leur œuvre était plus que médiocre, et, malgré le talent réel et viril, quoique inexpérimenté de M. Devin-Duvivier, malgré l'appui que lui prêtait une cantatrice éminente, Mme Talvo-Bedogni, engagée spécialement pour cet opéra, *Deborah* n'obtint qu'un succès d'estime et disparut rapidement du répertoire. Depuis lors, M. Devin-Duvivier n'a rien fait représenter.

DEVINE s. f. (de-vi-ne). S'est dit autrefois pour DEVINERESSE :

Moi *devine !* on se moque.
LA FONTAINE.

DEVINÉ, ÉE (de-vi-né) part. passé du v. Deviner. Découvert, prédit par l'art de la divination : *Evénement* DEVINÉ *par un sorcier.*

— Par ext. Dont on a trouvé le secret, le mot, l'explication : *Projets* DEVINÉS. *Intention* DEVINÉE. *Rébus* DEVINÉ. *Enigme, charade* DEVINÉE. ‖ Dont les intentions ont été pénétrées : *On aime à deviner les autres, mais on n'aime pas à être* DEVINÉ. (La Rochef.) *Le monde ne saurait être* DEVINÉ. (Berthelot.) *La femme peut être* DEVINÉE, *mais non connue.* (Chateaub.) *Les gens conduits par l'instinct ont ce désavantage sur les gens à idées, qu'ils sont promptement* DEVINÉS. (Balz.)

DEVINEAU DE ROUVROY, littérateur français, né à Paris en 1742, mort dans la même ville en 1830. On ne connaît presque aucune particularité sur sa vie. En 1775, c'est-à-dire à l'âge de trente-trois ans, il débuta dans la carrière littéraire par une tragédie en cinq actes : *Armide et Renaud*. Pour se dédommager sans doute d'avoir commencé si tard, et pour réparer le temps perdu, il se mit à composer avec une ardeur et une rapidité incroyables. Si la postérité comptait les œuvres au lieu de les peser, Devineau de Rouvroy aurait plus de titres à l'immortalité que Corneille et Racine ensemble; malheureusement sa fécondité étonnante est son seul mérite, et ce mérite ne peut ni remplacer ni compenser le jugement, le goût et l'imagination, qualités qui lui font complétement défaut. L'insuccès d'*Armide et Renaud*, que les comédiens ne voulurent pas jouer, ne le découragea point; l'année suivante, il fit paraître *Marcus Brutus*, caricature inconsciente de la *Mort de César*, que Devineau prétendait refaire après Voltaire. Cette même année vit éclore et tomber dans un juste oubli *Zarine, reine des Scythes* et *Darius Codoman*, tragédie que l'auteur affectionnait particulièrement, on ne s'explique pas trop pourquoi; il lui fit l'honneur et la dépense de quatre éditions dans l'espace de quarante-six ans (1776-1812). L'*Année littéraire* consacra à la seconde de ces éditions une étude piquante, trop sérieuse peut-être; on ne discute pas si longuement une œuvre à laquelle on ne reconnaît aucun mérite. Devineau essaya également de la comédie, et avec aussi peu de succès. *Hipparchie et Cratès*, comédie en un acte (1786), et le *Mérite récompensé à la cour ottomane* (1789), sont d'ailleurs les seules pièces qu'il ait tentées dans ce genre. La mort héroïque du duc Léopold de Brunswick l'arracha au théâtre en lui inspirant un poëme épi-tragique en quatre chants (1799). Il profita des premiers beaux jours qui suivirent la tourmente révolutionnaire pour publier son poëme didactique des *Saisons* (1800), après ceux de Saint-Lambert, de Bernis, de Roucher, etc., et sans se soucier de la comparaison qu'on pourrait faire de ses vers avec les leurs. Il est juste cependant d'avouer que son poëme eut une deuxième édition en 1803. *Clorinde*, sa dernière tragédie, tirée du Tasse, parut à peu près à cette époque. Après *Clorinde*, Devineau, désespérant de parvenir à faire jouer aucune de ses pièces par les comédiens, voulut se venger de leurs dédains en publiant sa *Théâtréide* (1812), poëme épi-comique en six chants. C'est la moins mauvaise de ses productions et aussi la dernière en date; il cessa dès lors de rimer, et mourut complétement inconnu.

DEVINER v. a. ou tr. (de-vi-né — lat. *divinare;* de *divinus*, divin). Découvrir ou prédire par sortilége : DEVINER *où est caché un trésor. Les sorciers se flattent de* DEVINER *l'avenir, et les philosophes ont peine à expliquer comment Dieu peut le connaître.*

— Par ext. Juger, interpréter, parvenir à connaître par conjecture : DEVINEZ *ce que j'ai fait aujourd'hui.* DEVINEZ *d'où je viens.* DEVINEZ *combien cela me coûte. Je ne* DEVINE *pas ce qu'il veut faire. Aimer est tout ce que l'imagination peut* DEVINER *de la félicité des cieux.* (Mme du Deffant.) *Par le cœur, on* DEVINE *les passions des masses.* (E. Alletz.) *Quand les pères ne savent pas ce qu'ont leurs filles, les mères le* DEVINENT. (Balz.) *Ce que je ne* DEVINE *pas est ce que je hais le plus au monde : j'aurais tué le sphinx, comme Œdipe, ou je me serais fait dévorer.* (Proudhon.) ‖ Trouver le mot de : DEVINER *une énigme, un logogriphe, une charade.*

— Pénétrer la pensée, les intentions, les projets de : *On aime bien à* DEVINER *les autres, mais on n'aime pas à* ÊTRE DEVINÉ. (La Rochef.) *Celui qui* DEVINE *les femmes est leur implacable ennemi.* (Dider.) ‖ Apprécier le mérite caché de : *Le mérite d'un gouvernement est de* DEVINER *les hommes et de fournir au génie les occasions de se développer.* (Th. Gaut.) ‖ Reconnaître sous un déguisement :

Qui peut me *deviner*, caché sous ce costume ?
C. DELAVIGNE.

— Absol. : *L'art de* DEVINER *est une chimère.* (Acad.) DEVINER *équivaut à savoir.* (G. Sand.) *Les combinaisons de doctrines ne se font qu'à la condition de* DEVINER *et d'entrevoir plutôt que de savoir.* (Renan.)

Quand on croit *deviner* on se trompe souvent.
LA CHAUSSÉE.

Le cœur *a deviné* bien avant qu'on ordonne.
DELILLE.

— Fam. *Enigme à deviner*, Chose obscure, difficile à comprendre : *Expliquez-vous nettement, au lieu de me donner des* ÉNIGMES À DEVINER.

— *Se laisser deviner*, Laisser pénétrer ses desseins ou sa pensée : *Un diplomate qui* SE LAISSE DEVINER. *La finesse du style consiste à* SE LAISSER DEVINER; *la naïveté à dire tout ce qu'on pense.* (Marmontel.) ‖ Etre pénétré, compris malgré quelque obscurité ou quelque détour : *Quoi de plus permis, de plus vrai, qu'un demi-mensonge qui* SE LAISSE DEVINER ? (A. de Musset.)

— *Je vous le laisse à deviner*, Vous n'aurez aucune peine à deviner ce que je n'ajoute pas : *Je ne connais au monde qu'un seul homme qui, arrivant en ce moment à Paris, eût partagé avec M. de Voltaire l'enthousiasme et l'admiration publique, et cet homme, sire,* JE VOUS LE LAISSE À DEVINER. (D'Alemb.)

— *Je vous le donne à deviner*, Se dit en parlant d'une chose dont on suppose que celui à qui l'on parle ne se douterait jamais : JE VOUS DONNE *en cent* À DEVINER *la réponse.* (Volt.)

— *Deviner les fêtes quand elles sont venues*, Dire des choses que tout le monde sait, annoncer des nouvelles qui sont déjà publiques.

Se deviner v. pr. Etre deviné : *Voilà un grand mystère qui* SE DEVINE *aisément. La critique a beau ne parler qu'à demi mot, le reste* SE DEVINE. (Rigault.)

— Réciproq. Se pénétrer, se comprendre l'un l'autre : *Les âmes tendres* SE DEVINENT *les unes les autres.* (Mme de Tencin.) *Tout ce qui est mérité se sent, se discerne,* SE DEVINE *réciproquement.* (La Bruy.) *Les coquins* SE DEVINENT. (Duclos.) *Les mêmes mots sont rarement synonymes d'eux-mêmes; ils présentent divers sens selon qu'on les applique; on* SE DEVINE *plus qu'on ne s'entend dans la conversation.* (Turgot.) *A la première vue l'on se reconnaît par le cœur, on* SE DEVINE *par l'esprit.* (Bougeart.) *Les intrigants* SE DEVINENT *ou se reconnaissent à certains signes mystérieux.* (E. Sue.)

— **Allus. litt. Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses**, Allusion à un vers célèbre de Corneille dans sa tragédie d'*Héraclius*, acte IV, scène v. Pour parvenir au trône, Phocas immole à son ambition Maurice, empereur d'Orient, ainsi que tous ses fils. Héraclius, le plus jeune de ceux-ci, échappe au massacre de sa famille, grâce à sa nourrice Léontine, qui pousse le dévouement jusqu'à livrer son propre fils Léonce au tyran, afin de sauver l'héritier de l'empire. Phocas prend Léonce pour le véritable Héraclius, le fait mourir, et, voulant récompenser le prétendu service que lui a rendu Léontine, il lui confie à son tour son fils Martian, pendant une expédition qu'il entreprend contre les Perses et qui dure trois années. Au retour de Phocas, la nourrice, comptant sur l'impossibilité de distinguer après une telle absence entre des enfants d'âge si tendre, remet au tyran le jeune Héraclius et garde Martian, qu'elle élève sous le nom de Léonce, l'enfant qu'elle a perdu. Cependant de vagues rumeurs apprennent à Phocas que le dernier rejeton de Maurice est vivant, et il veut le sacrifier à sa sûreté. Héraclius, qui connaît le secret de sa naissance, et que Phocas veut contraindre à un hymen incestueux, apprend à l'usurpateur que Léonce est son fils, mais sans se découvrir lui-même. Phocas, en proie à la plus cruelle perplexité, fait venir la nourrice et lui demande l'éclaircissement de ce mystère. C'est alors que Léontine, forcée de parler, mais sachant le sort qui attend l'héritier de Maurice, répond à Phocas :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.
L'un des deux est ton fils; l'autre est ton empereur.

Ce vers fameux est passé en proverbe, et, bien qu'on le rappelle presque toujours sous une forme plaisante, il exprime avec une grande énergie l'embarras qu'on éprouve quelquefois à se décider entre deux choses, deux résolutions ou deux personnes, qui nous attirent également :

« Quelle était la nature de l'Egérie de Numa ? « Rien de plus simple, dit un critique. C'est un conte fait à plaisir par Numa pour donner plus d'autorité à ses réformes politiques. » Un second arrive et dit : « Ce n'est pas cela : la nymphe Egérie est une simple allégorie dont s'est servi Numa pour dire que tout le bienfait de ses institutions devait être rapporté aux dieux. » Un quatrième survient : « Vous calomniez Numa; il aura eu une rencontre avec une jeune fille dans un bosquet, et, comme on connaissait la piété du roi, on aura dit que c'était une nymphe. » Un cinquième : « Numa a dit voir et entendre une divinité; c'était évidemment une hallucination de la vue et de l'ouïe. » Un sixième : « Cette Egérie ne peut avoir été autre chose qu'une somnambule :

« *Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.* »
LOUIS PEISSE.

« L'homme demande à ses religions au moins un Dieu, un seul Dieu, un Dieu évident, juste, bon, sauveur, paternel, et voilà que ses religions elles-mêmes, au lieu d'un, lui en ont fabriqué mille, et qu'elles multiplient les angoisses du doute jusque dans le remède même du doute, la foi :

« *Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.* »
LAMARTINE.

« Quelques instants après, Modeste, vêtue d'une délicieuse amazone, coiffée d'un petit chapeau, gantée de daim, des bottines de velours aux pieds, sur lesquelles badinait la garniture de dentelle de son caleçon, et montée sur un poney richement harnaché, montrait à son père et au duc d'Hérouville le joli présent qu'elle venait de recevoir; elle en était heureuse en y devinant une de ces attentions qui flattent le plus les femmes. « Est-ce de vous, monsieur le duc ? dit-elle en lui tendant le bout étincelant de la cravache. On a mis dessus une carte où se lisait : *Devine si tu peux*, et des points. »
BALZAC.

« J'ai un obélisque d'almanachs sur mon bureau : Almanach drolatique, prophétique, lunatique, astrologique, comique, de la mère Gigogne, des dames, du jardinier, de la cuisine, etc. Voilà la chose, disent-ils; voilà ce qui est arrivé... Quant aux causes :

« *Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.* »
H. LAMARCHE.

« Me voilà rue du Rhin, à Cologne, cette patrie d'Agrippine et de Jean-Marie Farina, l'inventeur de l'eau de Cologne. C'est dans cette rue que se pressent côte à côte, porte à porte, tous les Jean-Marie Farina. Sans mentir, j'en ai bien compté vingt-cinq, tous *le seul et véritable :*

« *Devine, si tu peux, et choisis si tu l'oses.*

Je n'ai deviné ni osé. »
FÉLIX MORNAND.

DEVINETTE s. f. (de-vi-nè-te — rad. *deviner*). Fam. Ce que l'on donne à deviner; jeu où l'on donne à deviner : *Ma foi ! devinez-les ! ça vous formera l'esprit : rien ne forme l'esprit comme de jouer à la* DEVINETTE. (G. Lemoine.)

DEVINEUR, EUSE s. (de-vi-neur, eu-ze — rad. *deviner*). Personne qui devine ou qui a la prétention de deviner; devin, devineresse :

Chez la *devineuse* on courait
Pour se faire annoncer ce que l'on désirait.
LA FONTAINE.

‖ Personne qui juge par voie de conjecture : *C'est un beau* DEVINEUR, *un plaisant* DEVINEUR. *Il fait le* DEVINEUR. (Acad.) ‖ Personne qui explique, qui sait expliquer les énigmes, les logogriphes, etc. : *Quelle* DEVINEUSE ! *pas un rébus ne lui échappe.*

DÉVIRAGE s. m. (dé-vi-ra-je — rad. *dévirer*). Mar. Action de dévirer : *Le* DÉVIRAGE *du cabestan.* ‖ Tour, courbure que l'on fait prendre à une pièce de construction pour qu'elle ait la forme voulue. ‖ On dit aussi DÉVIRANCE.

DÉVIRÉ, ÉE (dé-vi-ré) part. passé du v. Dévirer. Mar. Déroulé : *Câble* DÉVIRÉ. ‖ Courbé : *Pièce de construction* DÉVIRÉE.

DÉVIRER v. a. ou tr. (dé-vi-ré — du préf. *dé*, et de *virer*). Mar. Dérouler : DÉVIRER *un cabestan, une manœuvre.* ‖ Donner du renflement à : DÉVIRER *des pièces de bois.*

— v. n. ou intr. Se disait autrefois pour DÉRIVER : *Mais, comme Tromp avait le vent sur lui, et que ses voiles, qu'il avait mises en panne, ne le soutenaient point, il* DÉVIRA, *et s'éloigna très-fort de l'escadre rouge.* (D'Estrées.)

DE VIRGILII (Pascal), poëte italien, né dans le royaume de Naples vers 1815. Il dut, pour obéir à sa famille, entrer dans le barreau; mais, entraîné par sa vocation poétique, il ne tarda pas à devenir un des chefs du mouvement romantique à Naples. Il se proposa pour maître lord Byron, qu'il a traduit presque tout entier, en prose ou en vers; il a fait comme lui des poëmes orientaux, des monologues philosophiques, des chants d'ironie et de désespoir. Il est auteur de deux grands drames populaires : les *Vêpres siciliennes* et *Masaniello*. Sa plus vaste conception est la comédie du *Dix-neuvième siècle*, en vingt-cinq actes (1843), livre étrange, synthétique, qui résume dans un personnage idéal le mal du siècle. Comme poëte, De Virgilii ressemble à lui seul. Il serait des premiers en Italie, s'il avait autant de correction que d'expression, autant d'art que de vie.

En 1848, il aborda la politique, et composa une *Marseillaise* napolitaine. Il fonda aussi un journal politique. Mis en prison, exilé, puis confiné dans sa province, il écrivit pour lui seul la traduction de l'*Ahasvérus* de Quinet, etc., des drames (*Colà de Rienzi*, etc.), des poëmes et la troisième partie de son drame sur le XIXe siècle, dans laquelle il résume vigoureusement les événements de 1848. Après dix années de persécutions et d'absolutisme, il revint à Naples et publia un poëme sur l'Orient, qu'il avait visité (1859). Rentré dans la vie publique en 1860, il fut successivement intendant de Teramo (Abruzzes), prodictateur pour Garibaldi et enfin préfet de sa province; il fut le premier à accueillir Victor-Emmanuel sur le pont du Tronto, quand le roi d'Italie mit le pied pour la première fois sur la terre napolitaine. Il fut aussi menacé le premier par les bandes bourboniennes qui, vers la fin de 1860 et au commencement de 1861, désolèrent la province de Teramo, d'où elles furent repoussées par le général Pinelli.

DÉVIRGINÉ, ÉE (dé-vir-ji-né) part. passé du v. Dévirginer : *Je l'ai entendu dire à aucunes filles étant* DÉVIRGINÉES, *et à aucunes femmes prises de force.* (Brantôme.)

DÉVIRGINER v. a. ou tr. (dé-vir-ji-né — du préf. *dé*, et du lat. *virgo, virginis*, vierge). Déflorer : DÉVIRGINER *une pucelle.* ‖ Vieux mot.

DÉVIRGINEUR s. m. (dé-vir-ji-neur — rad. *dévirginer*). Dépuceleur :

... Vrais fléaux des familles,
A travers prés, dans leur emportement,
Ils s'en allaient donnant la chasse aux filles,
Qu'ils violaient impitoyablement.
Rien ne pouvait lasser leur convoitise;
On les nommait les trois *dévirgineurs.*
NOEL et CARPENTIER.

‖ Vieux mot.

DÉVIRILISÉ, ÉE (dé-vi-ri-li-zé) part. passé du v. Déviriliser : *Homme* DÉVIRILISÉ.

DÉVIRILISER v. a. ou tr. (dé-vi-ri-li-zé — du préf. *dé*, et de *viril*). Amollir, énerver, efféminer : DÉVIRILISER *les caractères.* ‖ Peu usité.

Se déviriliser v. pr. S'énerver, s'efféminer.

DÉVIROLAGE s. m. (dé-vi-ro-la-je — rad. *déviroler*). Techn. Action de déviroler les pièces frappées : *Le* DÉVIROLAGE *des monnaies.*

DÉVIROLÉ, ÉE (dé-vi-ro-lé) part. passé du v. Déviroler : *Pièces de monnaie* DÉVIROLÉES.

DÉVIROLER v. a. ou tr. (dé-vi-ro-lé — du préf. *dé*, et de *virole*). Techn. Retirer de la virole, en parlant des flans qui ont été frappés : DÉVIROLER *des monnaies, des médailles.*

Se déviroler v. pr. Etre dévirolé, sortir de la virole : *Dans les presses monétaires, les flans* SE DÉVIROLENT *automatiquement.*

DEVIS s. m. (de-vi — du lat. *divisum*, divisé, pour signifier Chose divisée, mise à part, choisie). Propos, discours, entretien familier : *De joyeux* DEVIS.

. . . . Ne dit-on pas
Qu'un gracieux *devis* vaut mieux qu'un bon repas ?
TH. CORNEILLE.

Elle a seize ans, je vous le dis,
Des yeux à vous tourner la tête,
Folâtre humeur, joyeux *devis.*
LEGRAND D'AUSSY.

‖ N'est plus employé que dans le style marotique.

— Description, état détaillé de toutes les parties nécessaires à la construction d'un bâtiment, à l'établissement d'un ouvrage, avec l'estimation des dépenses : DEVIS *exact. Faire un* DEVIS. *Donner le* DEVIS *d'une maison. Examiner si les travaux sont conformes au* DEVIS. (Acad.)

— Jurispr. *Devis et marché*, Acte par lequel on règle la forme, le poids, la mesure, la quantité, la quotité et le prix d'un ouvrage, et les obligations respectives de celui qui fait faire le travail et de celui qui l'entreprend.

— **Encycl.** Constr. Le *devis* contient la description détaillée d'un projet de construction ou de machine; on y explique la forme et les dimensions de chacune des parties, la manière dont elles doivent être exécutées, la nature et les qualités des matériaux qui doivent y être employés, et enfin l'évaluation des dépenses présumées. On distingue quatre espèces de *devis*.

1º Le *devis* justificatif démontre l'utilité de la construction à établir, son but, les bénéfices que l'intérêt particulier ou général peut en tirer. Ce genre de *devis* ne s'emploie guère que dans les travaux projetés dans un but d'intérêt général, tels que chemins de fer, routes, canaux, conduites d'eaux, etc. Ils contiennent, non-seulement les discussions légales et techniques du projet, mais encore les voies et moyens proposés pour son exécution; le plus généralement ils établissent la comparaison entre plusieurs projets, afin de faire ressortir les avantages, comme exploitation et comme économie, de celui dont on propose l'adoption.

2º Le *devis* descriptif contient le détail des différentes espèces d'ouvrages à faire, la manière de les exécuter et les qualités des matériaux qui doivent y être employés.

3º Le *devis* estimatif renferme le prix de chaque ouvrage et fait connaître la totalité de la dépense.

4º Les *devis* et marchés descriptifs et estimatifs renferment des clauses particulières, telles que la manière dont se fera le toisé des ouvrages, la vérification, la réception, le règlement des mémoires, le payement, les garanties pour la solidité de l'ouvrage.

Comme c'est d'après les *devis* qu'on a coutume de traiter avec les entrepreneurs et les ouvriers, on ne saurait prendre trop de précautions pour les rédiger de manière à ne rien oublier de tout ce qui peut contribuer à la perfection et à la solidité des ouvrages, en se renfermant dans les bornes d'une sage économie. Un *devis* exact est une chose des plus difficiles. Pour y arriver, il est indispensable d'avoir bien conçu son projet, de l'avoir examiné sous toutes les faces et d'en avoir étudié tous les détails, afin de ne rien oublier de ce qui peut contribuer à son exécution, et de prévoir, autant que possible, toutes les difficultés, les obstacles et les circonstances qui peuvent augmenter la dépense. La plupart des architectes, pour éviter ce travail, qui est considérable et coûteux, se contentent de dresser, souvent même d'esquisser des plans et des élévations de leurs projets, pour donner une idée de la disposition générale et des formes extérieures, qu'ils accompagnent d'aperçus décorés du nom de *devis*, et composés de quelques articles sommaires pour chaque nature d'ouvrage.

Pour donner une idée plus claire de la manière dont les *devis* doivent être rédigés, nous extrayons les passages suivants d'une instruction sur les *devis*, rédigée par Rondelet, le 6 septembre 1805, et comprise depuis cette époque dans le règlement général sur l'administration des bâtiments de la couronne : « Il faut que les *devis* contiennent toutes les conditions relatives à chaque nature d'ouvrage. Ainsi, pour la maçonnerie, on indiquera la nature des pierres, des moellons, du plâtre, du mortier, etc. On doit aussi expliquer comment les matériaux seront façonnés, employés, mesurés et évalués. Pour la charpente, on désignera la nature des bois, leurs dimensions, la manière dont ils seront disposés, assemblés et façonnés, tant pour les planchers, les pans de bois, les cloisons, que pour les escaliers, lucarnes et autres ouvrages. Pour la menuiserie, on indiquera les qualités des bois, tels que le chêne, le sapin, pour les lambris, pour les portes, pour les croisées; on en fixera la forme et les dimensions par des dessins, afin de pouvoir en déterminer la valeur à tant le mètre superficiel ou mètre courant. Pour la serrurerie, on distinguera les ouvrages de gros fers, tels que les tirants, les ancres, les harpons, les étriers, etc., de ceux qui exigent plus de soins et d'ajustement, tels que les rampes d'escalier, les balcons, les grilles, etc.; enfin, les ouvrages de serrurerie proprement dite, tels que ceux qui servent à la fermeture des portes, croisées, comme pentures, gonds, fiches, serrures, verrous, espagnolettes, etc. Il est d'usage d'évaluer les gros fers à tant le cent ou le kilogramme; les rampes et les grilles peuvent s'évaluer au mètre superficiel ou au mètre courant. Quelquefois on détaille ces ouvrages pour en apprécier plus justement la valeur, ou bien on les évalue à la pièce, les *devis* et les dessins réunis servent à en indiquer la forme et la manière dont ils doivent être exécutés. Pour la couverture, on désignera la nature des combles; s'ils doivent être couverts en ardoises, de quelle qualité, ou en tuiles de tels pays; comment seront faits les faîtages, les noues, les gouttières, les chéneaux, les lucarnes, etc. On fera le détail de chaque sorte d'ouvrage pour les parties neuves, les parties remaniées, les parties en recherches, les filets, les solives, les batellements, etc. Il en sera de même des autres objets, comme la vitrerie, la plomberie, la peinture d'impression, etc. On s'attachera, dans la rédaction des *devis*, à prévenir les abus et les infidélités qui peuvent naître de la cupidité des entrepreneurs et de la négligence des ouvriers, afin que les ouvrages se fassent avec toute la perfection, la solidité et l'économie dont ils sont susceptibles. »

Le *devis* estimatif doit être établi avec beaucoup de soin. Les prix unitaires par lesquels il faut multiplier les longueurs, les surfaces ou les cubes doivent être déterminés en tenant compte, non-seulement du prix de la matière, mais encore des déchets, du prix des transports et de la main-d'œuvre, et du bénéfice que le constructeur doit retirer de son travail. Les *devis* font partie intégrante d'un projet; ils sont la traduction des dessins qui le représentent; ils démontrent que la conception a été accompagnée de l'étude, et que l'architecte, l'ingénieur ou le constructeur ne se sont pas complétement abandonnés aux créations suggérées par leur génie. En général, un projet n'a de valeur réelle qu'autant qu'il est accompagné de *devis* parfaitement détaillés et très-circonstanciés. Que de fautes et de dépenses folles n'aurait-on pas évitées, si l'on avait toujours suivi ces principes d'ordre et de réelle économie !

— Administr. En matière de travaux publics ou communaux, l'administration, avant de procéder à la rédaction des charges de l'adjudication, fait dresser le *devis*. Une fois le projet adopté, le *devis* doit être conservé pour régler tous les détails d'exécution; dans les cas où les travaux sont donnés en adjudication, le *devis* reste la base du contrat. Il est de jurisprudence constante que c'est d'après le texte de ses dispositions, combinées avec les énonciations du procès-verbal d'adjudication qui les éclairent, et au besoin les complètent, que doivent se juger les contestations susceptibles de naître entre l'administration et l'entrepreneur.

Les *devis* doivent être approuvés par le ministre du département dont relèvent les travaux à exécuter. A l'égard des bâtiments civils, l'autorisation du ministre de l'intérieur est donnée sur de simples *devis* sommaires, dressés par l'architecte pour les travaux d'entretien, de simples réparations ou autres n'excédant pas 2,000 fr. S'il s'agit de travaux plus importants, on donne des *devis* plus détaillés. En matière de construction nouvelle ou de changement dans la distribution intérieure d'un édifice, l'administration remet à l'architecte un programme raisonné de tous les besoins de l'établissement projeté. Dans ce programme doit figurer l'indication du nombre des individus qui fréquenteront l'établissement en question, de toutes les personnes qui y seront logées, de tous les usages auxquels il est nécessaire d'approprier l'édifice. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages d'une valeur su-